

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 27 MAI 2016**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -
MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ - François GRECO – Antoine PES –
Serge VASELLI - Lionel VOGEL –

Absents représentés :
M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –
M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –
M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO -

Début de séance : 17 h 30

Fin de séance : 18 h 00

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de retirer trois questions inscrites à l'ordre du jour :

- La 4^{ème} délibération concernant le changement d'appellation du chemin des Dardanelles : en effet, les conseillers municipaux ont décidé qu'avant de prendre une telle décision, la population doit être concertée.
- La 5^{ème} et la 6^{ème} délibération concernant le contrat de maintenance pour la climatisation, le chauffage et la ventilation du groupe scolaire et de l'épicerie, et la convention ECOPASS avec AIR LIQUIDE : ces deux délibérations seront prises par décision du maire car elles concernent un domaine couvert par la délégation de fonctions accordée au maire par le conseil municipal.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision de retirer ces trois questions de l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

DELIBERATIONS

**2016/24 AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION « DURANCE, LUBERON, VERDON AGGLOMERATION »**

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, donne un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la communauté d'agglomération DLVA ;

2016/25 CONVENTION SIMPLIFIEE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE COMMERCE MULTISERVICES DE MONTAGNAC – MONTPEZAT : CHOIX D'UN (OU D'UNE) NOUVEL (LE) EXPLOITANT(E)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Rémy GODEFROY comme nouvel exploitant de l'épicerie de MONTAGNAC – MONTPEZAT et autorise Monsieur le Maire à signer avec lui une convention simplifiée de Délégation de Service Public ;

2016/26 MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE POUR L'ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet, le montant des travaux (estimé à 36 900 € HT) et le plan de financement pour la mise aux normes du groupe scolaire de Montagnac – Montpezat, concernant les personnes à mobilité réduite, tel que présenté par Monsieur le Maire, et sollicite l'aide financière de la région, au titre du FRAT, afin d'alléger la charge communale ;

2016/27 CONVENTIONS SIMPLIFIEES DE FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE – FOL 04 -

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions simplifiées de formation professionnelle avec la Ligue de l'Enseignement des Alpes de Haute Provence – FOL 04, pour les formations BAFA et BAFD, telles que présentées par Monsieur le Maire et l'autorise à les signer ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire ne donne pas la parole au public et clôture la séance à 18 heures.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 30 mai 2016

**La secrétaire de séance,
Madame Martine GRECO**

Vu par Nous, Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT pour être affiché le 03 juin 2016 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 30 mai 2016

**Le Maire
François GRECO**